

Signature d'une Convention entre le Ministère de l'Économie et des Finances et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

En présence de Monsieur Zouhair CHORFI, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances, une convention, entre le Ministère et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), a été signée, **le Mercredi 24 Avril 2019** à **Rabat**, par Madame Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC et M. Mohamed EL KHARMOUDI, Directeur des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Économie et des Finances.

En vertu de cette convention, le Ministère de l'Économie et des Finances met à la disposition de l'AMMC son Datacenter pour l'hébergement du système d'information de l'Autorité.

L'utilisation du Datacenter du MEF, conçu et installé selon les normes et standards internationaux, permettra à l'AMMC de renforcer la haute disponibilité, la sécurité et la continuité des activités liées à son système d'information et ce, en harmonie avec les principes d'optimisation et de rationalisation de la gestion des ressources.

Cette action rentre également dans le cadre de la stratégie de mutualisation des ressources prônée par le Ministère de l'Économie et des Finances, qui vise à rationaliser les dépenses et à capitaliser sur les bonnes pratiques au sein de l'administration publique.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection des épargnants et au bon fonctionnement et à la transparence des marchés de capitaux au Maroc.

www.ammc.ma

Contact Presse :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E- Mail: danial.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31